

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mille vingt quatre
Présents : 10 Le 28 mars à 19 heures 00
Pouvoir : 01 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 01 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christopher
LATAPY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 2024

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE,
Mme Sophie BAEZ, M. Laurent BELLES, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE,
Mme Fanny LUSSAC, Mme Frédérique MONIER, Mme Marie-Françoise VIDEAU

Était absent excusé : M. Guillaume JOLLES qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise VIDEAU

Secrétaire de séance : Mme Laurence CLEMENT-SALON

OBJET : 2023-013 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,
Vu l'avis de la Commission Finance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :
De maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 pour rappel :

TAXE FONCIERE BATIE (TFB)	33,48 %
TAXE FONCIERE NON BATI (TFNB)	51,80 %
TAXE D'HABITATION (TH)	13,46 %

D'autoriser monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote :

Pour : 11/11
Contre : 00/11
Abstention : 00/11

La délibération est approuvée à l'unanimité des présents.
Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 28 mars 2024.

Le Maire,
M. Christopher LATAPY



La Secrétaire de Séance
Mme Laurence CLEMENT-SALON

